



AVIS AUX MEMBRES

N° 2012 – 138

Le 20 juillet 2012

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ

Groupe TMX Inc. (X)

Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC tiennent à vous informer que la Corporation d'Acquisition Groupe Maple (« Maple ») et le Groupe TMX Inc. (la « TMX ») ont fait le point le 12 juillet 2012 sur la transaction proposée par Maple en vertu de laquelle Maple acquerra la totalité des actions de la TMX (la « transaction »). Aux termes de la première étape de la transaction proposée, si un minimum de 70 % d'actions est déposé et que les autres conditions sont respectées d'ici le 31 juillet 2012 à 17 h (l'« échéance »), Maple prendra possession de ces actions le 31 juillet 2012.

À condition que 70 % d'actions en circulation de la TMX soient déposées au titre de l'offre de Maple d'ici l'échéance, les actionnaires de la TMX qui déposent leurs actions au titre de l'offre de Maple (y compris les actionnaires de la TMX qui déposent leurs actions entre l'échéance et le 10 août 2012) auront droit de choisir de recevoir 50,00 \$CA comptant par action de la TMX déposée, et ce, jusqu'à un maximum de 80 % d'actions en circulation de la TMX. Toute action de la TMX qui aura été déposée et dont le nombre excédera 80 % d'actions de la TMX sera retournée au détenteur et traitée tel que décrit dans le prochain paragraphe.

Si l'offre est menée à bien, les actionnaires restants de la TMX (y compris ceux qui n'ont pas déposé leurs actions au titre de l'offre et ceux dont les actions excédentaires leur ont été retournées par Maple) recevront, dans le cadre de la deuxième étape de la transaction, une action Maple en contrepartie d'une action de la TMX au titre d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux pour acquérir le solde des actions de la TMX. La Corporation d'Acquisition Groupe Maple sera renommée Groupe TMX Limitée le 10 août 2012. Une assemblée des actionnaires de la TMX aura lieu à la mi-septembre, afin de leur permettre d'approuver le plan d'arrangement qui devrait se terminer peu de temps après.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	800, square Victoria
130, rue King ouest, 5ième étage	3ième étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545
Télc. : 416-367-2473	Télc. : 514-871-3530

www.cdcc.ca



VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI DÉTIENNENT UNE POSITION ACHETEUR OU UNE POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Antonio Discenza, Responsable, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3548. Les membres compensateurs de la CDCC peuvent communiquer avec le service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower
130, rue King ouest, 5ième étage
Toronto, Ontario
M5X 1J2
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca